



ORGANISME
UNIQUE
de gestion
collective
BASSIN DORDOGNE

Fiche de renseignements pour l'enregistrement d'une demande d'autorisation de pompage à usage d'irrigation

Depuis la loi sur l'eau de 2006, tout préleveur d'eau à usage d'irrigation a l'obligation d'être recensé auprès de l'OUGC concerné (Organisme Unique de Gestion Collective)

Description du demandeur :

Nom du demandeur :

Si société, nom du gérant ou représentant :

Adresse lieudit :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

Mail :

N° SIRET :

N° préleveur Agence de l'eau Adour Garonne :

Station de pompage ou pompe

Débit en m³/h de la station :

Energie utilisée Electricité :

 Thermique :

La pompe est mobile (se déplace sur plusieurs points de prélèvements)

Compteur d'enregistrement des volumes prélevés Volumétrique :

 Horaire :

 Non équipé :

Volume maximum prélevé déclaré à l'AEAG (en m³) :

Votre besoin en m³ Période estivale (1^{er} juin – 31 oct) :

 Période hivernale (1^{er} nov – 28 fév) :

 Période printemps (1^{er} mars – 31 mai) :

Surface irriguée avec cette station (ou pompe) (en ha) :

Point(s) de prélèvement(s) lié(s) à la pompe

(A renseigner pour chaque point de prélèvement)

N° de parcelle cadastrale : Section :

Lieudit :

Code postal : Commune :

Cordonnées (Lambert 93) X : Y :

Type de ressource :

Cours d'eau (nom du cours d'eau) :

Source ou nappe du cours d'eau :

Retenue d'eau (non classée):

Volume de la retenue :

Retenue d'eau classée déconnectée du milieu en période d'étiage
(du 1^{er} juin au 31 octobre) :

Volume de la retenue :

Bassin tampon :

Canal :

Forage (supérieur à 10 m de profondeur) :

Autre (précisez) :

Usage de l'eau prélevée

Irrigation directe : Remplissage estival :

Remplissage hivernal : Anti gel :

Autre (précisez) :

Surface irriguée à partir du point de prélèvement (ha)

Maïs ensilage : Maïs grain :

Autres fourrages Oléo-protéagineux :

Maraichage : Semences, pépinières :

Arboriculture : Autre :

Surface totale irriguée avec ce point de prélèvement :

Fait à le

Signature du demandeur

Imprimé à retourner à :

OUGC Dordogne – Chambre d'Agriculture – CS 10250 – 24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Mail : ougc-dordogne@dordogne.chambagri.fr – Tél : 05 53 45 19 09